

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducation.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 9-88 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal An Maroc

Déclaration de Maladie

ND: ACC: 15312

N° W19-478701

RIB Kénab

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

536

Société

RAM

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom

TAFOUT LHOSSINE

Date de naissance

01/07/1946

Adresse

H.A. J. KARAT, Rue 21 N° 8 CHAH

Tél.

0662 027249

Total des frais engagés

2606,50

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur NAWAL AISSAOUI
Rhumatologue
Appt N° 3, Imm. 28 Rse Addam Angle
Bd El Kods et Oulad Hadjou, Ain Chock
Casablanca - Tél. : 05 22 87 33 40

Cachet du médecin

Date de consultation

03/01/2020

Nom et prénom du malade

Tafout Khaddouj

Age

Lien de parenté

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie

Cu-rapio - NUB douleur
Epaule

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, comme requier les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

MUPRAS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

ACCUEIL

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/01/2020			consulte	DP: 091161670 Docteur Nawal AISSAOUT Rhumatologue Apt N° 3, Imr 28 Rse, Addamen Angle Had Hadjou, Ain Chock 114 40

06 EXP: 09/11/67
Docteur Nawal AISSAOUI
Rhumatologue
Appt N° 3, Imm 28 RSE Addamen Angle
Bd El Kods et Oulad Had'ou, Ain Chock
Casablanca - Tél. : 05 22 87 33 40

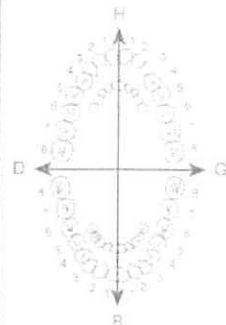
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13.01.20	186.50

[illegible]

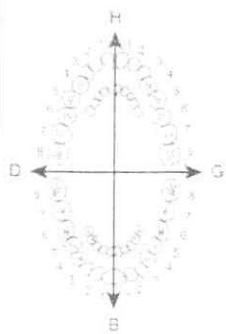
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
03/01/20	1 AM = 20					2400.4h
06/02/20	20 séances					2400.4h

C IM IV des honoraires
 476
 INFORMATIQUE MOUVABLE
 Diplôme d'état
 Ann. 1635 - Adam
 Tel: 022 52 55 13 - GSM: 06 54 61 44 44
 24004

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES



	H	
D	10000101 00000100	01000100 00000000
T	01000100 00000000	00000000 10000101
	B	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel. Thérapeutique secondaire à la protection.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Nawal AISSAOUI

RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Rhumatismes, des Maladies des OS,
des Articulations, la Colonne Vertébrale et des Tendons
Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat
Ancienne Médecin à l'Hôpital El Ayachi - Salé



د. نوال عيساوي

أخصائية في أمراض الروماتيزم
أمراض العظام، المفاصل، العمود
الفقري و الأوتار
دبلوم كلية الطب بالرباط
طبيبة سابقة بمستشفى العياشي بسلا

Casablanca, le : 03/10/2020 : الدار البيضاء، في :

M^{re} Tagoul Khaddouj

49-60x3

PPUI 49.60 DH
LOT 119F18/B
EXP 06/2022

Dune forte 100.000

1 amp / 15j

(N = 15 amp)

10j

1 amp / 30j (N = 4 amp)

34.70

(Au total = 9 amp)

② Depomedrol 80mg

10j

en 20j

186.50

PPUI 49.60 DH
LOT 119F18/B
EXP 06/2022

PPUI 49.60 DH
LOT 119F18/B
EXP 06/2022

PHARMACIE DAKHLA
91. Hay el Anassir Casablanca
Tél.: 05 22 50 10 82

Docteur Nawal AISSAOUI
Rhumatologue

Appt N° 3, Imm. 24 Rsd. Addamane Angle
Bd El Kods et Ouled Haddou, Ain Chock
Casablanca
Tél.: 05 22 50 13 40

زاوية شارع القدس وأولاد حادو - الشقة رقم 3 الطابق السفلي، عين الشق - الدار البيضاء
Appt. N°3, Immeuble 28, Résidence Addamane, Angle Bd. El Kods et Ouled Haddou - Ain Chock Casablanca

الهاتف / فاكس : 0522 87 33 40

Dr Nawal AISSAOUI

RHUMATOLOGUE

Spécialiste des rhumatismes, des Maladies des OS,
des Articulations, la Colonne Vertébrale et des Tendons
Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat
Ancienne Médecin à l'Hôpital El Ayachi - Salé



د. نوال عيساوي

أخصائية في أمراض الروماتيزم
أمراض العظام، المفاصل، العمود
الفقري و الأوتار
دبلوم كلية الطب بالرباط
طبيبة سابقة بمستشفى العياشي بسلا

Casablanca, le : 03/01/2020 : الدار البيضاء، في :

M^{re} Tayar Khaddouj

Finis sur :

20 jours de rééducation
pour :

- Cervicalgie menueuse
(+) NUB à droite
(+) tendinopathie épaule
droite.
(Rx : disopathie cervicale
et épaule).

Docteur Nawal AISSAOUI
Rhumatologue

Appt N° 3, Immeuble 28 RSE, Addamane Angle
Bd El Kods et Ouled Haddou, Ain Chock
Casablanca - Tél. : 05 22 87 33 40

زاوية شارع القدس وأولاد حدو إقامة الضمان العمارة 28 الشقة رقم 3 الطابق السفلي، عين الشق - الدار البيضاء
Appt. N°3, Immeuble 28, Résidence Addamane, Angle Bd. El kods et Ouled Haddou - Ain Chock Casablanca

الهاتف / فاكس : 0522 87 33 40

Kiné – Santé NADIR
Nadir Naima
Kinésithérapie – physiothérapie

FACTURE N° 06/2020

La somme de 2400 dh deux mille quatre
cent dinars

Pour une série de 20 Séance de rééducation
fonctionnelle de cervicalgie et de
pathologie épaule et

Adressé à Tazant Khaddouj

Durant la période du 10.01.20 au 06.02.20

Sur ordonnance du docteur NAWAL AISSAOUI

Mes remerciements

Signé
Naima Nadir

Kiné - Santé Nadir
NADIR Naima
Kinésithérapeute
Tél : 0526 777 283 / 0526 78 78 07

	Date	Heure	Avance
1	12.1.20	16 h 00	—
2	13.1.20	16 h 00	—
3	14.1.20	16 h 00	600 (D H)
4	15.1.20	16 h 00	—
5	16.1.20	16 h 00	—
6	17.1.20	16 h 00	—
7	18.1.20	16 h 30	600 (D H)
8	19.1.20	16 h 30	—
9	20.1.20	16 h 00	—
10	23.1.20	16 h 00	—

	Date	Heure	Avance
11	24.1.20	16 h 00	—
12	27.1.20	15 h 30	—
13	28.1.20	15 h 30	—
14	29.1.20	15 h 30	600 (D H)
15	30.1.20	16 h 30	—
16	31.1.20	16 h 00	—
17	3.2.20	16 h 00	—
18	4.2.20	16 h 00	—
19	5.2.20	16 h 00	600 (D H)
20	6.2.20	16 h 00	—